

PROJET DE CRÉATION D'UNE AIRE PROTÉGÉE ET RENFORCEMENT D'UN CORRIDOR ÉCOLOGIQUE

Dès 1915, la protection du paysage de Lac-Tremblant-Nord a été entérinée dans la charte à l'origine de sa création, consacrant ainsi la protection de son patrimoine naturel qui perdure encore aujourd'hui. La municipalité souhaite poursuivre ses efforts de conservation et répondre aux préoccupations exprimées par ses citoyens relativement à la protection de l'environnement et de la biodiversité, en plus de contribuer à l'objectif de protéger 30 % des terres et des océans de la planète d'ici 2030.

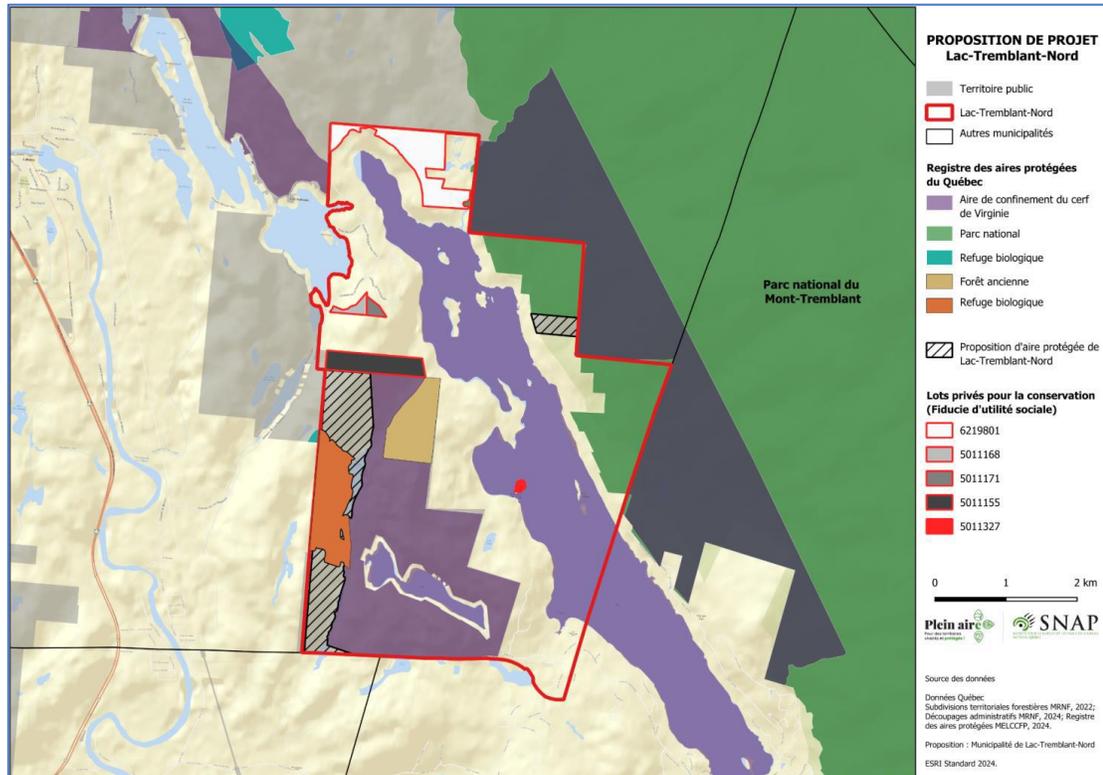
Dans le cadre de l'initiative [Plein air - Pour des territoires vivants et protégés](#), la municipalité a initié, conjointement avec [Les Amis de Lac-Tremblant-Nord](#), un **projet visant la création d'une aire protégée et le renforcement d'un corridor écologique sur son territoire public**.

OBJECTIFS DU PROJET

- Augmenter et renforcer la qualité de la protection du territoire;**
 - Demande de **statut de réserve de biodiversité** pour l'ensemble du territoire public à l'ouest de la municipalité
- Augmenter la superficie totale de territoire protégé;**
 - Protection de 72,4 % du territoire** de Lac-Tremblant-Nord
 - Gain de 2,81 km² de territoire protégé** (10,1 % du territoire) :
 - Territoire municipal : +1,21 km² (+4,4 %)
 - Territoire public : +1,6 km² (+5,7%) aux aires protégées existantes
- Protéger la biodiversité;**
- Préserver l'intégrité des écosystèmes** (notamment la qualité de l'eau des lacs, des milieux humides, des rivières et des habitats des poissons);
- Protéger l'intégrité des paysages.**

ACTIONS

- Obtenir un statut d'aire protégée relevant de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel – soit le statut de réserve de biodiversité** – pour l'ensemble des terres publiques à l'ouest de la municipalité et englobant les aires protégées existantes (aire de confinement du cerf de Virginie, forêt ancienne du Lac-Tremblant et un refuge biologique);
- Création d'une Fiducie d'utilité sociale (FUS) dans laquelle cinq (5) lots appartenant à la municipalité (1,21 km²) seront transférés** en tant que « réserve naturelle » ou « zone de conservation volontaire » ;
- Contribuer à l'effort régional de connectivité écologique par le renforcement du corridor écologique** reliant le Parc national d'Oka au Parc national du Mont-Tremblant;
- Élaboration d'un plan de conservation** pour les terres publiques et privées.



VALEUR SOCIO-ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Le **territoire public et privé de la municipalité, identifié par la SÉPAQ comme un territoire à haute valeur écologique en périphérie du parc national du Mont-Tremblant**, abrite des lacs ayant une excellente qualité de l'eau, des peuplements d'érablières, dont la majorité a plus de 80 ans, et des espèces à statut précaire actuellement non protégées (notamment la couleuvre à collier, la tortue des bois, le Pioui de l'Est, l'hirondelle rustique et le frêne noir). Partageant ses limites à l'est du Parc national du Mont-Tremblant, sa protection permettrait donc de préserver une biodiversité exceptionnelle, tout en protégeant une partie de la zone périphérique du parc.

De plus, le **territoire de la municipalité est un « noyau d'intérêt de conservation » figurant sur le tracé de l'éco-corridor Oka-Tremblant d'Éco-corridors laurentiens**, visant à relier les parcs nationaux d'Oka et de Mont-Tremblant pour faciliter le déplacement de la faune et la flore.

Enfin, sa situation névralgique, étant à la fois à proximité des centres urbains du mont Tremblant et du Parc national du Mont-Tremblant, ainsi que la présence de sentiers pédestres de renommée (Montagne-Verte et Nez de l'Indien) sur son territoire en fait un milieu naturel de proximité d'un grand intérêt pour la collectivité.

MOBILISATION RÉGIONALE ET APPUIS AU PROJET

La municipalité bénéficie d'une **expertise technique importante et d'un soutien local et régional** de la part des acteurs suivants:

- De nombreux partenaires du domaine de la conservation (SÉPAQ, Éco-corridors laurentiens, CRE Laurentides, OBV RPNS, MRC des Laurentides et SNAP Québec);
- Les associations environnementales de Lac-Tremblant-Nord et des environs;
- La députée fédérale de Laurentides-Labelle, Mme Marie-Hélène Gaudreau et la députée provinciale de Labelle, Mme Chantale Jeannotte;
- Les municipalités limitrophes du territoire de Lac-Tremblant-Nord (Labelle, La Conception, Ville de Mont-Tremblant);
- MRC des Laurentides et la majorité des autres municipalités des Laurentides.

POURQUOI CRÉER UNE AIRE PROTÉGÉE : LES BÉNÉFICES ATTENDUS DU PROJET

- **Pérenniser la qualité et l'intégrité des paysages**
- **Assurer la connectivité écologique** entre les parcs nationaux du Mont-Tremblant et d'Oka
- **Protéger le territoire de Lac-Tremblant-Nord** (zone à haute valeur écologique)
- **Préserver l'intégrité des peuplements forestiers** susceptibles d'abriter des espèces à statut précaire et protéger les forêts anciennes
- **Assurer la protection de la biodiversité** et surveiller le statut des espèces d'intérêt et des espèces à statut précaire
- **Préserver l'intégrité des milieux humides et hydriques** de très grande valeur écologique (MRC des Laurentides)
- **Protéger les lacs et assurer la connectivité hydrologique** entre les zones humides de notre territoire
- **Établir un cadre réglementaire pour aider à gérer les usages** et les conflits et définir une vision commune pour le territoire
- **Supervision des activités de plein air :**
 - Garantir l'expérience de la nature à la base de l'offre récréotouristique
 - Maintenir l'accès du public aux environnements naturels
 - Limiter l'impact indésirable des activités qui portent atteinte à la nature
 - Préserver les sites sauvages tout en réglementant leur utilisation pour protéger la biodiversité
- **Préserver la qualité de vie** des citoyens de la municipalité, des villégiateurs et des générations futures.

